

Compte rendu de la réunion de la commission des juges du 21 avril 2026

Présent : Virginie LAPOUGE – Jean DUBUSSE – Loïc DELHOMMEAU -Yves LUGUERNE – Dominique DESHAYES

Absent excusé : Dominique LANOS

Retour du conseil fédéral

- **Modification du règlement intérieur de la commission juge :**

Après vérification de la conformité de la modification du règlement intérieur avec les statuts de la FFMN, le document est validé par le Conseil fédéral. Dominique transmettra le document à Robert pour sa mise en ligne sur le site.

- **Validation de la demande de dérogation de Dominique :**

En l'absence de courses en classe M, Dominique n'a plus officié en tant que juge depuis le 22 septembre 2022. N'ayant pas exercé cette fonction depuis plus de trois ans, il perd son statut de juge en classe M.

Le conseil Fédéral propose de valider sa dérogation au-delà de ce qui a été demandé et propose de valider la demande jusqu'à la fin de son mandat (2028).

Dominique a fait remarquer que la situation a évolué depuis sa demande. M. et Mme MOREL ayant depuis effectué leur demande de licence au club de Nanterre, Dominique n'est désormais plus le seul juge en classe M.

En l'absence de course réalisée d'ici le 15 septembre 2026, M. et Mme MOREL perdront à leur tour leur statut de juge.

- **Validation du DS de la classe M :**

Suite à la démission de M. VALLE Jean-Marc, DS élu lors de la précédente AG, Dominique avait proposé de nommer M. MOSSER comme nouveau DS, mais il a refusé le poste. Devant l'absence de candidat à ce poste, Philippe CARRIER propose d'assurer l'intérim dans l'attente d'un volontaire.

- **Indemnisation des juges 2027 :**

Un groupe de travail est proposé pour trouver une harmonisation des indemnités des juges avec comme participant :

Michelle LASSERRE, Gilles GUIGNARD, Dominique DESHAYES, et un représentant de chaque classe (nom pressenti : Jean-Pierre HATTET (NS/C), Philippe CARRIER (M) Sylvain Grégoire (S)). Aucun candidat volontaire ne s'est manifesté pour le groupe MRC.

- **Représentant de la commission des régions :**

M. Christophe HELARD est le nouveau représentant des régions.

Mise à jour de la liste des juges.

Après vérification, M. et Mme MOREL ont été ajoutés à la liste des juges en classe M, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la réunion de février 2026.

Par ailleurs, les noms des juges n'ayant pas renouvelé leur licence ont été retirés de cette liste :

- M. Alain DEGIOVANNI
- M. Michel SANTARELLI
- M. Bernard JULLEMIER

Pour rappel, suite à la mise à jour de février 2026, ont également été supprimés de la liste :

- M. COSTA Yvan ne souhaite plus juger aucune compétition.
- M. MARCHAND Jean-Philippe ne souhaite pas poursuivre sa formation de juge arbitre MRC.
- M. MARION Philippe ne souhaite pas poursuivre sa formation de juge arbitre MRC.

Formation GQS (les retours)

_ A ce jour, Dominique n'a reçu que trois attestations de formation GQS des juges FFMN :

_ Laurence MONFORT, Dominique LANOS et Jean DUBUSSE

_ Jean-Marc HUET a fait le stage SST mais la mairie ne lui a pas fourni d'attestation.

Concernant Dominique, il ne trouve pas de formation GQS à proximité de son domicile. Il envisage donc de suivre, à ses frais, une formation PSC1 si aucune session ne se présente d'ici la fin de l'année.

Le secrétaire de la commission juge n'a reçu aucun commentaire faisant suite au courrier « Formation » envoyé le 16 Février 2026 à tous les juges. La question se pose de la renvoyer. Dans un premier temps, il est demandé à chaque représentant de section, de relayer l'information à tous les juges.

Question diverses :

1) Rappel : La FFMN à l'obligation d'inclure dans sa formation des juges, la formation GQS.

Question :

- Est-il obligatoire que tous les juges disposent de cette attestation pour pouvoir officier ?
- La présence d'un juge formé sur le lieu de la compétition ne suffit-elle pas (comme dans le cas d'une entreprise où seul un certain nombre de personnes est formé en tant que SST) ?
- Un juge ne disposant pas de cette formation peut-il continuer à officier ?
- Quels diplômes (ancienne appellation) équivalents au PSC1 permettent d'être dispensé de cette formation ?

Par ailleurs, l'avocat de la FFMN pourrait-il nous accompagner dans cette démarche en apportant des réponses à ces questions ?

2) Formation programmée :

- Formation aux gestes qui sauvent à Cestas le 06/06/2026.
- Jean-Claude Joalland et Jean-Pierre Hattet effectueront leur formation le 27 avril.

3) Pour quelles raisons la disponibilité des juges n'est-elle plus demandée pour les courses nationales ?

Il doit être rappelé au DS la nécessité de solliciter les disponibilités des juges pour les Championnats de France, conformément au règlement et à ses missions. Il apparaît que cette démarche n'a pas été effectuée pour la section MRC, alors qu'elle a bien été réalisée pour les autres catégories.

4) Dans la section MRC :

Il est demandé que les juges soient nommés pour l'ensemble de la compétition et non uniquement pour certaines classes ou catégories. Il semble nécessaire de clarifier ce point.

5) Envoyé le lien d'ASSOCONNECT à Virginie : fait à ce jour

Fin de la réunion 20h 15

Le secrétaire de la commission des juges